

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Jouer son rôle

A l'époque où je fréquentais le collège, on était promu ou non en classe supérieure en fonction des résultats de l'année, notes, moyennes par discipline et moyenne générale. Pour les échecs d'extrême justesse, on faisait passer l'élève conditionnellement. Au bout de six mois, l'élève conservait sa promotion s'il avait la moyenne, sinon il retombait dans la classe inférieure. Le mécanisme était implacable, quelles que fussent les conséquences sur la vie personnelle de l'élève. Il en allait de même pour le certificat. La conférence des maîtres de Béthusy avait refusé d'accorder un demi point à l'un de mes condisciples de dernière année. Comme il redoublait son année, cela voulait dire que le certificat lui échappait définitivement¹. J'entends encore notre maître de classe, Roger Déglon dit «Soupape», lui dire les yeux dans les yeux, avec un ricanement légèrement triomphant et devant tous ses condisciples: «Tu n'avais droit à rien, mmmh..., pas même à ça (il tenait l'extrême bout de son pouce entre le majeur et l'index), tu devais mmmh... (sa main coupait l'air horizontalement) passer franc!...» Le cher «Soupape» ne péchait certes pas par excès d'empathie.

Aujourd'hui, on est passé à l'autre extrême. En fin d'année, les conférences des maîtres, en particulier dans les gymnases, se penchent interminablement sur le cas d'élèves en situation d'échec, non seulement pour quelques centièmes, mais

pour deux voire trois points, parfois dans les branches fondamentales.

La raison principale est qu'ils craignent de commettre une injustice et veulent recourir à une évaluation plus fine, objective et personnalisée que celle des chiffres, qu'ils estiment sommaire et quelquefois arbitraire. Autres motifs: une crainte excessive face aux effets d'un redoublement, la croyance que l'échec est dû moins à l'élève qu'à la pédagogie utilisée et qu'il n'est pas juste de l'en rendre responsable, l'ennui de devoir défendre une décision désagréable face à des parents plus désagréables encore.

On examine longuement la situation familiale de l'élève en sursis, l'influence de son entourage, les événements dramatiques qui l'ont affecté au cours de l'année. On essaye d'imaginer les conséquences psychologiques et professionnelles d'un redoublement. On s'efforce de toucher au fond des choses et de la personne.

Ce souci de justice est honorable, mais il y a trop de facteurs cachés dans les plis et replis de l'histoire personnelle de l'élève. Et que savons-nous de sa capacité de rebondir après l'échec, de sa résistance à la déception, de sa faculté de tirer un bien d'un mal? A l'inverse, quel peut être l'effet psychologique d'une promotion injustifiée? Qui saurait en juger, à part Dieu le Père?

On reste dans le flou. Dès lors, et partant du principe discutable qu'en cas de doute, il vaut mieux promouvoir que re-

caler, on va chercher non plus l'impossible évaluation exacte, mais un motif ou un prétexte de promotion. Et à force de chercher, on finit par trouver. Des enseignants nous ont rapporté qu'un élève a été promu parce qu'il avait trouvé un apprentissage pour l'année d'après et que, n'est-ce pas, on ne pouvait pas le priver de cette «opportunité», un autre parce qu'il avait révélé des dons pianistiques particuliers, un troisième parce qu'il avait été profondément marqué par la perte d'un ami.

L'élève en échec est ainsi promu pour des motifs périphériques, voire dépourvus de toute pertinence. A court terme, on est soulagé d'avoir évité une injustice éventuelle... et des confrontations certaines. Mais en profondeur, on est insatisfait, parce que c'est une décision hypocrite qui évacue sans le dire les critères proprement scolaires.

On peut adopter deux attitudes. La première est de poursuivre dans la voie du déni de l'échec: réduire l'ampleur des programmes, abaisser les exigences, monter sournoisement les notes durant l'année. Cette tendance culmine avec la proposition de Mme Lyon de rendre la promotion automatique par suppression du redoublement.

On peut aussi revenir à la réalité. Que le maître se contente de jouer son rôle. Qu'il enseigne, qu'il évalue, qu'il revendique sa compétence en matière de méthode, mais qu'il ne prétende pas aller au-delà et intervenir directement dans le destin de son élève: il n'est pas la Provi-

dence, et la conférence des maîtres non plus. Un échec scolaire peut certes constituer une véritable catastrophe pour celui-ci et ses proches. Mais cela n'a aucun sens d'y obvier par une promotion mensongère.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Ce camarade, troisième d'une fratrie de cancrens qui défraya la chronique de l'établissement, fit par la suite un apprentissage de mécanicien sur auto. L'histoire ne dit pas qu'il fut malheureux d'arrêter là son inutile périple scolaire.

Qui a écrit cela?

A plus d'une année des prochaines votations fédérales, tous les chefs de parti réfléchissent déjà à l'initiative génialement consensuelle que leur formation se doit de lancer pour réveiller la majorité silencieuse et attirer ses suffrages. De leur côté, chaque aspirant parlementaire cherche l'idée de campagne à la fois décoiffante et traditionnelle qui lui permette de se faire remarquer dans la masse grouillante des candidats tout en gardant le soutien de son parti.

Ces savantes manœuvres tactiques sont consubstantielles à l'exercice de la démocratie électorale, comme l'illustre la première citation retenue pour inaugurer la nouvelle version de cette rubrique:

Le député était préoccupé. Il essayait de se rappeler à quelle formation politique il appartenait. Son parti s'était scindé en deux, les éléments des extrêmes de chaque tronçon se repliant eux-mêmes par des systèmes d'imbrication vers trois formations diverses, lesquelles exécutaient un mouvement tournant autour du centre afin de s'y substituer, cependant que le centre lui-même subissait un glissement vers la gauche dans ses éléments centripètes et vers la droite dans ses éléments centrifuges. Le député Jean Dubord était à ce point dérouteré qu'il en venait à se demander si son devoir de patriote n'était pas de susciter lui-même la formation d'un groupement nouveau, une sorte de noyau centre-gauche-droite avec apparentements périphériques, lequel pourrait fournir un pivot stable aux majorités tournantes, indépendamment des charnières qui articulaient celles-ci intérieurement, et dont le programme politique pourrait être justement de sortir du rôle de charnière pour accéder au rôle de pivot. De toute façon, le seul moyen de s'y retrouver était d'avoir un groupe à soi.

Cette citation de Romain Gary (*Les Racines du ciel*, prix Goncourt 1956) nous a été proposée par M. Jacques Décombaz de Saint-Légier, qui gagne un abonnement d'une année à *la Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour un abonnement gratuit, envoyez vos citations avec leurs références, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou sous pli à: *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Aspects de la vie vaudoise

Mozart, l'OCL et Zacharias

(fm) Dernièrement, la *Tribune des critiques de disques*, célèbre émission de France Musique, a désigné comme «version de référence» du *Concerto pour piano* en la majeur KV 488 de Mozart l'enregistrement récent de Christian Zacharias jouant et dirigeant du piano (comme cela se faisait à l'époque) «son» orchestre de chambre de Lausanne. On rappelle que le principe de cette émission est de faire écouter six versions (cette fois il y en avait exceptionnellement sept) de l'œuvre choisie; les invités, en général au nombre de trois, débattent des qualités et défauts des différents interprètes, mais «à l'aveugle» (ce qui évite les préjugés dus à un nom et crée parfois des surprises!); ce n'est qu'en fin d'émission que le présentateur dévoile les noms. En l'occurrence, les intervenants ont loué, outre l'excellence du pianiste, la qualité de l'orchestre et de l'acoustique (l'enregistrement a été fait à la salle Métropole). En dépit des défauts inhérents à une telle émission (écoute d'extraits de l'œuvre, choix restreint des versions alors qu'il en existe plusieurs dizaines), c'est là une belle reconnaissance du travail en profondeur effectué par le chef et ses musiciens.

Il y a 100 ans, un Vaudois effectue le premier vol d'un avion en Suisse

(fm) Ernest Failloubaz est né à Avenches le 27 juillet 1892. En 1909, il rencontre René Grandjean, constructeur de génie, qui est en train de terminer la construction de sa première «machine à voler». Les essais au sol débutent en février 1910 à Avenches et, le 10 mai de la même année, le jeune Failloubaz (18 ans!) est aux commandes: il roule, prend de la vitesse, décolle, vole et atterrit quelques centaines de mètres plus loin, c'est le premier vol en Suisse d'un avion construit et piloté par des Suisses.

Pour célébrer cet anniversaire, un grand spectacle musical, conçu par trois poètes et cinq compositeurs, réunit, dans la halle des fêtes de Payerne, près de 1000 chanteurs et l'orchestre Sinfonietta de Lausanne. Les représentations ont lieu les 5 et 6 mars prochains à 20h et le 7 mars à 17h.

A noter également que, toujours dans le cadre de ce centenaire, l'Association René Grandjean présentera en mai prochain à Salavaux une remarquable réplique à l'identique du *Grandjean 3*, construit en 1913 et premier engin de l'aviation militaire suisse, réplique due à M. Michel Por-

chet, habitant de Fiez, qui s'est lancé dans ce projet un peu fou il y a quinze ans déjà.

Les 75 ans de l'Association pour la conservation du château d'Oron

(fm) Même avec un peu de retard, il n'est pas inutile de signaler que l'Association pour la conservation du château d'Oron a fêté l'an passé son 75^e anniversaire. A cette occasion, elle a publié une brochure intitulée *Le château d'Oron, histoire de sa construction et de ses restaurations (XIII^e-XXI^e siècle)*, écrite par Brigitte Pradervand. En... 75 pages (est-ce fortuit?) richement agrémentées de photos parfois inédites de l'édifice, M^{me} Pradervand nous montre que, en matière de restauration, chaque époque voit la chose à sa manière, très différente parfois, d'où des questions qui se posent, des choix à faire lorsqu'on intervient aujourd'hui sur un tel monument. Cette étude brève, bien documentée, s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à notre patrimoine architectural. (On peut se procurer cette publication pour le prix de CHF 20.- auprès de l'Association, case postale 6, 1608 Oron-le-Châtel, tél. 021 907 90 51)

Camus fédéraliste

Au mois de janvier 1956, quelques mois après les «événements» qui marquent le début de la guerre d'Algérie, Camus tente vainement un appel pour une trêve civile pendant une réunion tenue dans une salle algéroise. Lors de cette conférence, l'écrivain dit avec ferveur ce qui l'attache à son pays: «J'ai aimé avec passion cette terre où je suis né, j'y ai puisé tout ce que je suis, et je n'ai jamais séparé dans mon amitié aucun des hommes qui y vivent. [...] Je ne puis me résigner à la voir devenir pour longtemps la terre du malheur et de la haine.» Un accord quasi charnel liait Camus à sa patrie. Qui ne se rappelle le lyrisme éblouissant du début de *Noces à Tipasa*? «Au printemps, Tipasa est habitée par les dieux et les dieux parlent dans le soleil et l'odeur des absinthes, la mer cuirassée d'argent, le ciel bleu écru, les ruines couvertes de fleurs et la lumière à gros bouillons dans les amas de pierres. A certaines heures, la campagne est noire de soleil.»

Foncièrement républicain, homme de gauche, antifasciste, brièvement tenté par le communisme (de 1935 jusqu'à son exclusion du parti en 1937 pour «trotskysme»), Camus a toujours pensé que le système colonial, resté presque invariable pendant un siècle, devait être repensé. Dès 1936, il donne son appui au projet Blum-Viollette, qui proposait de conférer des droits politiques aux élites musulmanes algériennes. Ce projet fut si vivement rejeté par la communauté européenne d'Algérie qu'il ne fut même pas présenté aux Chambres. Le 8 mai 1945, à Sétif, le défilé de la victoire dégénère en émeute anticoloniale, réprimée durement par l'armée: un millier de morts. Camus réagit immédiatement par un long article dans *Combat*: «[...] Nous avons à inventer de nouvelles formules et à rajeunir nos méthodes si nous voulons que l'avenir ait encore un sens pour nous.»

Dès le début de la guerre, Camus essaie de trouver un compromis pour assurer la paix entre les communautés vivant

sur le sol algérien. C'est la rupture d'avec Sartre et les intellectuels de Saint-Germain-des-Prés qui stigmatisent l'action de la France en Algérie et préfèrent se faire les porte-parole des terroristes du FLN. Or Camus, qui sait très bien que la victoire du FNL serait suivie de l'éviction des Français, se refuse à envisager l'avenir de son pays sans présence européenne. La revendication nationaliste arabe lui apparaît comme un impérialisme panarabe dirigé par Nasser, c'est-à-dire imposé de l'extérieur, car il n'existe pas, selon Camus, de nation algérienne: «Les Juifs, les Turcs, les Grecs, les Italiens, les Berbères, auraient autant de droit à réclamer la direction de cette nation virtuelle. Actuellement les Arabes ne forment pas à eux seuls toute l'Algérie. L'importance et l'ancienneté du peuplement français, en particulier, suffisent à créer un problème qui ne peut se comparer à rien dans l'histoire. Les Français d'Algérie sont, eux aussi, et au sens fort du terme, des indigènes.»

En 1958, Camus donne son ultime prise de position publique, avant de s'enfermer dans un silence qu'il maintiendra jusqu'à sa mort prématurée; au moins lui aura-t-elle évité d'assister aux tragédies de 1962, avec l'exode des Pieds Noirs dans les pires conditions, le martyre des Harkis, les massacres d'Européens à Oran en juillet, ainsi qu'il l'avait redouté prophétiquement. Il est hors de question pour lui de «remettre [1200000 autochtones français] à la discrétion de chefs militaires fanatiques.» Les *Chroniques algériennes* qui paraissent en mai 1958 sont composées d'une sélection d'articles parus depuis 1939. Le dernier texte, qui clôt le recueil, est un bref mémoire où l'auteur exprime sa vision d'une «Algérie nouvelle» largement inspirée des propositions de Marc Lauriol, professeur de Droit à l'Université d'Alger. Il deviendra député en novembre de la même année.

Comment faire vivre en paix des nationalités différentes sur un même terri-

toire? L'exemple qui saute aux yeux est la Confédération helvétique. Mais cet exemple est vite limité par une différence de taille: l'Algérie ne peut être divisée en cantons, puisque les populations différentes vivent imbriquées sur le même territoire. Le plan d'intégration fédéraliste de Lauriol prévoyait la création de deux sections au Parlement: une section métropolitaine et une musulmane: «[...] Les lois intéressant les seuls musulmans seraient l'œuvre des seuls élus musulmans; les lois s'appliquant à tous seraient l'œuvre de tous; les lois s'appliquant aux seuls Français seraient l'œuvre des seuls élus français.» Cette structure fédérale est assez proche du *Commonwealth*. En consacrant des catégories distinctes de citoyens au sein de la République, elle est en contradiction avec les principes égalitaristes et centralisateurs hérités de la Révolution française. Camus y voit plutôt un progrès: «Il s'agit d'une sorte de révolution contre le régime de centralisation et d'individualisme abstrait, issu de 1789, et qui, à tant d'égards, mérite à son tour le titre d'Ancien Régime.»

Camus ne fut pas dupe des chances de succès d'un tel projet. Il écrivit à Jean Grenier, son ancien maître de philosophie: «Je crois comme vous qu'il est trop tard pour l'Algérie. Je ne l'écris pas dans mon livre [...] parce qu'on n'écrit pas que tout est fichu.» En investissant son Prix Nobel dans l'acquisition d'une ancienne magnanerie à Lourmarin, au

pied du Lubéron, Camus montre qu'il s'est résigné à l'exil, en adoptant une nouvelle patrie dont la nature pouvait évoquer sa terre natale.

Le 4 janvier 1960, parmi les débris de la Facel-Véga de Michel Gallimard encastrée dans un platane, on trouve, non loin du cadavre d'Albert Camus, un porte-documents contenant le manuscrit inachevé de son dernier roman largement autobiographique: *Le premier homme*. Le lyrisme de *Noces* est toujours présent, dès la première page. Mais l'Algérie est vue de loin, de haut, du ciel: «[...] De gros et épais nuages filaient vers l'est dans le crépuscule. Trois jours auparavant, ils s'étaient gonflés au-dessus de l'Atlantique, avaient attendu le vent d'ouest, puis s'étaient ébranlés, lentement d'abord et de plus en plus vite, avaient survolé les eaux phosphorescentes de l'automne, droit vers le continent, s'étaient effilochés aux crêtes marocaines, reformés en troupeaux sur les hauts plateaux d'Algérie, et maintenant, aux approches de la frontière tunisienne, essayaient de gagner la mer Tyrrhénienne pour s'y perdre.»

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence: Albert Camus, *Chroniques algériennes, 1939-1958*, Gallimard, collection Folio essais, 2002, 212 pp.

Sauf indication contraire, les citations sont tirées de ce recueil.

Votations fédérales du 7 mars

Article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain:

NON

Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux:

NON

Prévoyance professionnelle: adaptation du taux de conversion minimal:

OUI

Revue de presse

Parler à tort et à travers

Beaucoup de peuples ont à subir les innombrables déclarations ou interviews de leur chef d'Etat (Obama, Sarkozy, etc.). M. Pascal Bertschy («C'est le palais qui nous assiège», *La Liberté* du 9 février) fait la plaisante remarque suivante:

«[...] Eh bien nous, en Suisse, nous devons nous en farcir sept. Sans compter tout le reste de la classe politique, qui tient à nous donner de ses nouvelles – en général mauvaises – jour après jour. [...] Devant le spectacle offert par ces politiciens qui se font entendre du matin au soir et que plus personne n'écoute, du coup, je ne suis en effet jamais rassuré. Mon bon sens me dit que le temps qu'ils passent à causer, ou «à communiquer» si on préfère, c'est tout ça qu'ils ne consa-

crent pas à leur travail. Or, à ce qu'il semble, la Suisse traverse en ce moment une période agitée. Et ce qui me rassurerait, dans ce contexte, ce serait de savoir que nous avons des dirigeants qui travaillent et agissent plutôt que de parler à tort et à travers.

Un très grand nombre de personnes, remarque l'auteur, ne s'intéresse pas du tout à la politique:

«[...] Pour ces malheureux-là, pas de pitié! Eux, on les harcèle. On les assomme de débats, d'analyses pré ou postélectorales, de revirement d'alliances, de sondages lourds de sous-entendus, de déclarations officielles, etc. Ces dernières semaines, j'aurai ainsi vu plus souvent Calmy-Rey, Merz ou Leuthard que mes meilleurs amis (pourtant plus drôles). Est-ce normal? [...]»

Saine réaction! A trop parler on risque de dire des bêtises. Les multiples déclarations de nos ministres, même si elles enchantent les gens des médias, ne contribuent guère à la cohésion et à l'autorité du Conseil fédéral.

E. J.

Fardeau fiscal

Sous le titre «La morale de l'impôt, c'est de ne pas prendre le contribuable pour un pigeon», Thierry Meyer écrit pertinemment dans *24 heures* du 20 février:

Ces derniers temps, il a beaucoup été question de morale, en rapport

avec les pratiques fiscales de la Suisse en général et de certains cantons en particulier. Avec une capacité redoutable à pratiquer l'autoflagellation, certains n'ont eu de cesse d'abonder dans le sens de tous ceux qui voient en notre pays un profiteur sans vergogne des évadés de l'impôt de nos vertueux voisins.

Mais si la morale de certains gérontes de fortune est sujette à caution, que dire de celle, intrinsèque, de certaines pratiques fiscales? Lorsque le prélèvement solidaire qu'est par essence l'impôt se mue en taxe confiscatoire, au nom d'un égalitarisme sans nuance mais plein d'arbitraire, il est normal de voir un autre sport national se développer: l'évasion fiscale. [...]»

Le journaliste ne veut ni de fisc à la Merkel ou Sarkozy, ni d'uniformisation fédérale des taux et barèmes des impôts directs. Nous non plus.

Ph. R.

Idéologie et souveraineté cantonale

Certains épisodes récents de la vie politique cantonale ont vu les socialistes et tels de leurs projets se heurter aux contraintes de la législation fédérale. M. Christophe Reymond («Les centralisateurs et le retour du bâton», *24 heures* du 20 février) écrit à ce sujet:

Les politiciens de gauche sont rarement à l'aise avec le fédéralisme, ce régime qui tente d'organiser la vie po-

litique et sociale en priorité à l'échelle des cantons. Les réticences naissent de leur grille de lecture idéologique: ils se méfient des solutions évidemment diverses qui résultent de la coexistence d'ordres juridiques spécifiques à chaque Etat souverain. [...] Il est ainsi exceptionnel d'observer des gens de gauche s'engager en faveur du maintien des souverainetés cantonales. C'est même l'inverse qui est vrai: de ce côté-là de l'échiquier politique, on ne cesse de prôner l'unification du droit sur tout le territoire de la Confédération. L'ironie résulte de ceci que, après que le rouleau compresseur fédéral a déployé ses effets, on s'en vient larmoyer en raison des contraintes désormais imposées aux cantons. [...]»

Rien de nouveau: à la «belle époque» où le parti radical, à l'idéologie hautement centralisatrice, régnait en maître à Berne et à Lausanne, combien de fois les radicaux vaudois n'ont-ils pas vécu cette contradiction? Le parti socialiste qui a maintenant du poids au gouvernement et au parlement vaudois se trouve dans une situation semblable. On pense en particulier au conseiller d'Etat Maillard qui aurait l'adhésion d'un grand nombre de Vaudois pour résoudre intelligemment les problèmes de la Santé sur le plan cantonal et qui se heurte au carcan d'une législation fédérale parfois aberrante.

E. J.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Sans papiers sans travail

La population vaudoise a été sensibilisée récemment par quelques médias et politiciens locaux au problème de jeunes «sans papiers» ne pouvant trouver de place d'apprentissage après la fin de leur scolarité suivie en Suisse. La Municipalité lausannoise a même annoncé, le 17 février dernier, son intention d'offrir des places à ces jeunes.

Qui sont-ils?

Les «sans papiers» sont des personnes qui, après être entrées en Suisse avec un visa de tourisme, une demande d'asile ou tout simplement sans visa, y séjournent illégalement. Généralement, ces personnes travaillent, le plus souvent dans des métiers peu qualifiés. Le nombre des personnes concernées, du fait de leur statut clandestin, est l'objet d'estimations très diverses et invérifiables. Les autorités suisses pratiquent une politique pragmatique à leur égard. Par exemple, une femme clandestine recevra des soins et pourra accoucher dans nos hôpitaux; ses enfants pourront étudier dans nos écoles; elle pourra déposer plainte pour violences conjugales sans immédiatement se retrouver dans un avion.

Les «sans papiers» sont des personnes qui n'ont aucun droit à vivre et travailler en Suisse. Cela parce que la Suisse pratique une politique d'immigration choisie. Les étrangers sont rangés en deux catégories (politique dite des deux cercles): d'une part les ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne (avec quelques réserves pour les nouveaux membres) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, d'autre part, tous les autres (y compris les Américains ou les Australiens). Les ressortissants eu-

ropéens bénéficient des accords de libre circulation (ALCP) et peuvent librement s'établir en Suisse pour autant qu'ils jouissent d'un travail rémunéré aux conditions du marché helvétique ou de moyens suffisants pour ne pas tomber à l'assistance.

Pour les autres, outre les étudiants et les personnes recevant l'asile pour des motifs politiques, la Suisse n'accepte que les personnes sans activité lucrative jouissant de liens avec la Suisse et de moyens financiers les mettant largement à l'abri du besoin, ainsi que les travailleurs très spécialisés ou occupant des positions dirigeantes. Une demande de permis de travail pour ces derniers est soumise à pas moins de trois autorités cantonales et fédérales et doit être solidement argumentée. Le salaire offert doit être en rapport avec la grande qualité alléguée de ces profils. Par contre, point de permis pour la femme de ménage philippine, le maçon albanais ou la couturière chinoise.

Une politique migratoire juste?

Les milieux de défense des «sans papiers» et une grande partie des politiciens de gauche estiment, sous réserve de précautions oratoires, que la Suisse devrait accueillir tout être humain cherchant une vie meilleure chez elle et que toute restriction migratoire est une restriction injuste, car contraire aux droits de l'homme. Nous estimons que la responsabilité du gouvernement fédéral n'est pas de soulager les misères du monde, mais de défendre les intérêts de la Confédération. Or, un petit pays densément peuplé ne peut offrir sans autre du travail à toute personne désireuse d'y immigrer. Une arrivée incontrôlée de travailleurs appor-

terait une pression sur les salaires (déjà perceptible dans certains métiers) touchant en priorité ceux que la gauche prétend défendre.

Il est donc légitime et nécessaire pour la Suisse de restreindre l'immigration et de le faire selon les besoins de son économie. A noter cependant que si la prospérité économique est une des composantes importantes du bien commun, elle n'en est pas la valeur ultime, et que le gouvernement doit aussi tenir compte, dans sa politique migratoire, d'autres éléments: stabilité sociale, capacité d'intégration des nouveaux venus et d'accueil de la communauté, effets sur les relations diplomatiques...

Dans ce cadre, il nous semble que la politique migratoire helvétique, si elle est globalement opportune, devrait tenir compte des besoins importants de l'économie en main-d'œuvre pas ou peu qualifiée pour des métiers auxquels les Suisses ne s'intéressent que très peu. Par idéologie «droit-de-l'homme», le permis de saisonnier a été supprimé alors que les Européens ne s'intéressent plus à venir faire le ménage ou récolter du tabac chez nous. Cette inadéquation entre la politique migratoire officielle et les besoins réels de l'économie crée un appel d'air pour des travailleurs clandestins occupant des postes que des patrons ne peuvent pourvoir par des travailleurs «au blanc».

Régulariser les clandestins?

Il y a donc en Suisse des familles qui n'ont aucun droit d'y rester mais dont les parents travaillent et dont les enfants, parfois même nés ici, vont à l'école. Cela étant, quelle réponse y apporter? Une régularisation (soit l'octroi d'un permis de séjour et de travail) en masse de ces personnes serait la plus mauvaise solution. On ne peut pas à la fois édicter des règles migratoires et les abolir justement pour ceux qui les ont violées. On ne donne pas un permis de conduire à tous les automobilistes prouvant qu'ils roulent depuis plus de dix ans sans permis. De plus, une régularisation générale est un message totalement contradictoire adressé à tous les candidats à l'immigration et à tous les employeurs qui font l'effort de se soumettre aux procédures de demande de permis. Une telle mesure, appliquée une fois, appelle sa répétition.

La solution doit donc être recherchée dans des mesures ciblées. Ce n'est pas la tâche des écoles ou des hôpitaux de faire appliquer les lois et l'on comprend qu'il est difficile de refuser de soigner un malade ou d'instruire un enfant. Cela reste cependant une tolérance et ne peut en aucun cas créer un droit. Le principe demeure: les personnes sans permis de séjour doivent quitter le territoire. La police et les autorités doivent poursuivre les personnes en situation irrégulière.

Toute loi, par le fait qu'elle applique des règles générales et abstraites à des cas concrets, peut apporter une rigueur excessive dans des situations particulières. Cette rigueur injuste doit être corrigée en équité. Nos autorités entrent ainsi en matière, au cas par cas, et dans le cadre d'une procédure longue et minutieuse, sur des demandes d'exception aux conditions d'octroi de permis pour des personnes particulièrement bien intégrées et indépendantes financièrement. Cette politique discrète et nuancée est sans doute la moins mauvaise réponse à cette situation humainement difficile.

Des apprentis sans papiers

L'agitation politique et médiatique autour de la question des jeunes clandestins qui ont suivi tout ou partie de leur scolarité en Suisse et ne peuvent trouver d'apprentissage est détestable, car elle cherche avec mauvaise foi à culpabiliser les citoyens. Que se passera-t-il avec ces jeunes à la fin de leur apprentissage? Les agitateurs demanderont-ils à ces jeunes travailleurs de retourner dans leur pays d'origine? Non, ils invoqueront alors le droit au travail!

Sur un plan strictement juridique, il faut admettre que la tolérance dont ces jeunes «sans papiers» ont bénéficié pour suivre leur scolarité ne saurait fonder aucun droit quelconque. Ce n'est pas parce que je me gare tous les jours sur une place à parcètre sans payer pendant cinq ans, que j'ai le droit ensuite à ce qu'elle me soit réservée gratuitement. Cela même si, à l'une ou l'autre reprise, un contractuel bienveillant a renoncé à m'amender.

De plus, un apprentissage est une activité rémunérée. Tout employeur a l'obligation légale (LEtr 91) de vérifier que les personnes qu'il emploie disposent des autorisations nécessaires. Il serait discriminatoire envers les travailleurs se soumettant aux procédures de demande de permis de voir des clandestins être embauchés sans autre.

A cet égard, la déclaration du syndic Daniel Brélaz dans *24 heures* prétendant qu'il suffirait de ne pas payer ces apprentis clandestins est fautive: l'alinéa 2 de la loi sur les étrangers (LEtr) prévoit qu'est *considérée comme activité lucrative toute activité salariée ou indépendante qui procure normalement un gain, même si elle est exercée gratuitement*. L'article de l'Ordonnance (OASA) y inclut expressément le contrat d'apprentissage. Au passage, drôle de morale du syndic de Lausanne qui veut employer des clandestins pour des tâches normalement rémunérées, mais gratuitement du fait de leur statut. Un employeur privé serait accusé de pratiquer la traite d'êtres humains...

Surtout, la décision de la Municipalité lausannoise d'embaucher des «sans papiers» est parfaitement illégale. Si une autorité estime qu'une loi est mauvaise, elle en propose le changement si c'est de son ressort ou saisit l'autorité compétente. En aucun cas, elle ne peut choisir les lois qu'elle applique! La réaction de certains députés demandant le dépôt d'une initiative cantonale devant les Chambres fédérales est juste formellement, le coup médiatique politicard de Lausanne, non.

D'ailleurs, la LEtr prévoit à son article 117: *Quiconque, intentionnellement, emploie un étranger qui n'est pas autorisé à exercer une activité lucrative en Suisse ou a recours, en Suisse, à une prestation de services transfrontaliers d'une personne qui n'a pas l'autorisation requise est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire. Dans les cas graves, la peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire. En cas de peine privative de liberté, une peine pécuniaire est également prononcée.*

Les contribuables lausannois devront-ils payer les amendes ou la Ville de Lausanne est-elle un employeur au-dessus des lois? Chaque municipal est-il prêt à passer jusqu'à trois ans sous les verrous pour avoir intentionnellement et de manière répétée engagé des apprentis clandestins?

OLIVIER KLUNGE

Stop aux spots!

Rachel, ma petite-fille, ne comprend pas pourquoi sa maman l'entraîne dans des magasins où tout est «sale». On me dira qu'il n'est jamais trop tôt pour commencer à apprendre l'anglais, mais la méthode ne me paraît pas très convaincante. Et j'admets avec A. RoCHAT, auteur d'un article consacré à la *Défense du français* dans la dernière *Nation*, que «la défense de notre langue est prioritaire». Mais faut-il une loi cantonale? Je m'étonne que l'on suggère ce moyen. Notre arsenal législatif est suffisamment fourni pour que l'Etat invite par décret toutes les entreprises et ses propres serviteurs à donner systématiquement la traduction française des termes ou des expressions dont ils pensent que «ça fait mieux» de les publier en anglais. C'est chose courante en France. Quant à *Swisscom* et autres *swissmachin*, c'est tellement grave qu'on se demande si le recours à l'anglais n'est pas une forme larvée de contestation du fédéralisme: ça coûte trop cher de tout publier dans les quatre langues nationales, donc hardi pour *Directories!*

Mais avant de proscrire l'anglais dans la publicité, il faut commencer par proscrire les fautes de français dans les textes de l'Etat de Vaud. Il est tout de même piquant de tomber dans la même *Nation* sur les perles orthographiques qui illustrent la nomination d'un directeur de gymnase. Et je souris à l'idée que l'on pourrait les retrouver dans le texte d'une loi proscrivant l'anglais dans la publicité!

L'exemple du Québec? Vraiment pas très convaincant. C'est de là-bas que nous est venue la fâcheuse et absurde manie, tout à fait contraire au

génie de la langue française, d'ajouter un e pour prétendre féminiser les titres tels que *pasteur*, *professeur* etc... Le français, faut-il le rappeler, ne connaît pas d'équivalent féminin des titres en *eur* terminé en *eure*. On a *acteur* et *actrice*, *auteur* et *autrice* (oui, c'est correct), *directeur* et *directrice*, etc... On a *blanchisseur* et *blanchisseuse*, *vendangeur* et *vendangeuse* ou *docteur* et *doctresse* etc..., mais pas de *pasteur*. Si les Québécois protestent que le français est oublié aux jeux de Vancouver, ils seraient bien inspirés de parler eux-mêmes un français correct. D'ailleurs l'exemple du «stop» est particulièrement mal choisi: premièrement, en matière de circulation, il est impératif, du point de vue sécuritaire, d'admettre un code que n'importe qui, d'où qu'il vienne, puisse comprendre; en second lieu, le terme même de «stop», même s'il vient de l'anglais, est parfaitement admis en français et il est utilisé dans le sens que nous lui connaissons par les plus grands écrivains français, par exemple Maupassant. On peut gloser à l'infini sur la pureté d'une langue évaluée selon l'origine des mots, mais ça n'avance à rien. Chacun sait que *tennis* est un mot anglais... qui vient du français («*tennez!*»). S'il faut interdire le mot «stop», qui est français, à combien plus forte raison devrait-on interdire celui de «spot» qui ne l'est pas encore. Et le remplacer par quoi? Je suggère aux gens du Québec de lancer sur leurs chaînes de télévision une campagne de spots, titrée *STOP AUX SPOTS!*

DANIEL LAUFER

Notre patois

Les amateurs de patois vaudois trouveront dans une récente publication un abrégé de ce que l'honnête homme d'ici se doit de savoir sur notre ancien parler. *Réseau Patrimoines, Association pour le patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud*¹, a fait paraître à fin 2009 un fascicule d'une centaine de pages groupant une vingtaine de contributions de fins – et souvent savants – connaisseurs de la matière.

Après une préface de Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales, sur le patrimoine immatériel, les linguistes Albin Jaques et François Zufferey situent le patois vaudois et les patois romands dans l'univers des langues occidentales, à partir des racines indo-européennes et du tronc gallo-roman, en passant par la branche franco-provençale, jusqu'aux rameaux de nos langages. Henri Chevalley évoque les glossaires de l'infatigable doyen Bridel, dont les étymologies font parfois sourire le linguiste d'aujourd'hui, mais qui n'en a pas moins fondé le recueil systématique de parlers déjà en voie de perte au début du XIX^e siècle. Pierre Guex évoque l'élocution, ainsi que la grammaire, et présente des textes patois anciens; il nous reste peu d'écrits; le plus vieux texte suivi qu'on connaisse remonte à 1520 environ et fait partie d'un ensemble de farces jouées à Vevey. Un des personnages vient de trouver un trésor caché en terre et s'écrie: *Yot promettot a Sint Groguerro din fere restitution et lot mettrj fur de preson fur de terra et lot dependrj jntault faczon yot leczandrij que tot lo monde le aret part tot promix lot fault decrota*. Vous avez compris que ce malin jure d'en faire profiter la communauté en le dépensant lui-même, si bien que tout le monde y aura part. Cette promesse à saint Grégoire constitue probablement une des premières leçons pré-keynesiennes de relance par la consommation.

De manière plus institutionnelle, la brochure présente la Commission cantonale de nomenclature (des lieux-dits), à laquelle appartient notre collaborateur feu Paul Burnet, les personnalités patoisanes, les archives écrites, les archives sonores de la Radio romande. Plusieurs autres contributions, notamment de l'ethnologue Paul Hugger, de Norbert Furrer, de Marie-Louise Goumaz bien sûr, d'Henri Niggeler et j'en passe, éclairent divers aspects du sujet. Arrêtons-nous à deux articles qui ne manquent pas de saveur.

Dans une contribution sur les patronymes et le patois, Alain Pichard évoque l'origine des noms de famille: les patronymes de filiation (Jean fils de Girard, devenu Jean de Girard ou Jean à Girard, puis Jean Girard), les patronymes issus de noms de lieux (les Croset venus d'un creux, les Fonjallaz voisins d'une fontaine souvent gelée en hiver), les noms de métiers ou de fonctions (les Monnier meuniers, ou le Maillard encaissant les taxes en petite monnaie, la maille – le Maillard actuel visant plutôt à soutirer de gros billets à qui en possède), les surnoms (Pittet le petit, et Mermoud qui viendrait peut-être de minimus via le franco-provençal). On trouve souvent l'équivalent en français d'oil, mais la tournure tient fréquemment à notre patois (bouleau - biolle – Bioley). Et la connaissance du patois est parfois indispensable pour comprendre un nom. Car si certains s'expliquent d'eux-mêmes (les Delacrétaz voient forcément les choses de haut cependant que les Cavin n'atteignent guère le niveau du sol), d'autres dérivent de vocables oubliés. Le terme *gagner*, par exemple, signifiait autrefois labourer. Gagnebin n'est donc pas au bénéfice d'un joli revenu (même si un excellent banquier porte ce nom), mais s'est illustré comme un laboureur hors pair.

Dans son article sur la toponymie dialectale, Hervé Chevalley montre aussi que la connaissance du patois est nécessaire à l'explication de divers lieux-dits. Il pourfend d'ailleurs des toponymistes «fantasmiques» qui font remonter certains noms à des racines anciennes et fauleuses, celtiques notamment (on a connu quelques celticolâtres), sans nulle base scientifique. Tel autre amateur imaginaire, s'interrogeant sur les origines de la Bourrattaz à Blonay, se réfère notamment au vieux français *boure*, le canard, alors qu'on n'a jamais parlé chez nous ce vieux français! Notre patois, en revanche, connaissait le verbe *bourata* (battre le crème) et le *ryo de la bourata* est peut-être ainsi nommé parce que ce ruisseau fait par endroits un bruit semblable à celui d'une baratte à beurre. Les Ecovets, à Chesières, trouvent sans doute leur origine dans le patois *ecova* (balayer), s'agissant d'un plateau balayé par les vents. Courseboux, sous Grandvaux, viendrait du patois *cousi* ou *coursi* (faire du vent et de la neige, neiger en tourbillon) et *boux* (pour bois), rappelant que la forêt descendait autrefois jusqu'au lac et

qu'il faisait cramine à cet endroit d'où proviennent aujourd'hui de bons crûs, frais en bouche.

Le patois vaudois demeure peut-être parmi nous *comme une ombre portée, comme un esprit flottant sur l'expression et l'oralité d'ici, la travaillant de l'intérieur et à son insu*, comme le suggère Daniel Maggetti, et cela même dans la littérature. Mais il n'est plus pratiqué que par quelques rares personnes. Il est devenu l'affaire de linguistes, qui ont le mérite de maintenir la connaissance d'une des sources de notre parler, d'une sorte d'*âme cachée* de la langue des Vaudois (D. Maggetti). Car, comme l'écrit si bien Marie-Louise Goumaz: *Lo patois l'a età lo dèvesà de noùtrè z'anchan. L'a contà l'âo bounheu, l'âo malapanâie, l'âo veindzeince po balyî la vyà, fére à trotsî, allâ ein-an maugrâi lè maumenâie. Merete d'ître honorâ po que salye dâo rancot*.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

¹ Réseau Patrimoines, Association pour le patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud, Case postale 5273 – 1002 Lausanne – www.reseau.patrimoines.ch

Sous contrôle

Quand les choses vont mal en matière de sécurité, les autorités tiennent un double langage. D'un côté, elles doivent bien reconnaître le problème, dire à la population qu'elles la comprennent, s'indigner contre les coupables. Mais à se contenter de ce discours, elles risquent fort de se faire accuser d'incompétence. Il leur faut donc aussi rassurer et faire passer le message que tout va très bien. Tout le monde a d'ailleurs tellement envie d'entendre ce discours que ce n'est pas très compliqué.

On apprend par la police qu'une bande d'environ quinze voyous de 14 à 17 ans commet des déprédations depuis des mois sur la Riviera: vandalisme à la gare, passages à tabac, incendie dans les toilettes publiques. On sait parfaitement qui ils sont, mais on ne peut pas faire grand chose: comme ils sont mineurs,

on ne peut les mettre durablement hors d'état de nuire. Le commandant de la police, M. Michel Francey, déclare¹: «On se réjouit qu'ils passent la barre des 18 ans, pour qu'ils obtiennent une réponse plus rude et concrète à leurs actions». Ça, c'est le discours «je vous ai compris».

Ensuite vient le discours «tout baigne». C'est M. Pierre-André Emery, «chargé de prévention», qui le tient: «La situation est sous contrôle» déclare-t-il à la population. Dormez en paix, bonnes gens: votre voiture brûle, votre magasin est vandalisé, la gare est squattée et taggée, vous êtes agressés... mais «sous contrôle», c'est l'essentiel.

D.

¹ 24 heures du 11 février 2010

Le Coin du Ronchon

Beaucoup de trous, peu de murs

Le nouveau bâtiment de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, baptisé *Learning Center* par quelque cuistre ignorant tout à la fois la langue d'ici et l'usage des édifices préexistants, ressemble, vu du ciel, à une énorme tranche d'emmental mollement et négligemment chiffonnée au bord de la route.

Il y a environ deux ans, lors d'une visite du chantier, les ingénieurs responsables de la construction avaient pourtant réussi à nous faire apprécier cet ouvrage. Ils nous avaient parlé de prouesses architecturales, de portée exceptionnelle des arcs, de surface inhabituelle des dalles, de qualité particulière du béton, d'innovation dans le coffrage et le ferrailage. On sentait la force de la matière, la présence des contraintes physiques, le réalisme et l'humilité du métier.

Las!, toutes ces notions solides avaient disparu lors de la présentation à la presse et aux médias, il y a quelques jours. Nous avons en effet eu droit à une exaspérante litanie baba – répétée avec délectation par les journalistes et les architectes, extorquée à quelques chercheurs et étudiants, puis péniblement ânonnée une ultime fois par le président de l'école – sur la gestion innovante de l'espace, sur l'ouverture symbolique des lieux de travail, sur le décloisonnement

de la science, et sur le caractère révolutionnaire, voire «féminin», de la construction. Ce grand machin se présente donc comme un volume unique, dépourvu de toute paroi de séparation (on suppose qu'il n'y a pas de toilettes...). L'objectif, à ce que l'on a compris, est d'encourager le partage fraternel entre les chercheurs: tout ce qui est à moi est à toi, mes crayons sont tes crayons, mes recherches sont tes recherches, mes découvertes sont tes découvertes, etc. Le résultat est un mélange de camp hippie et de kolkhoze soviétique.

Tel est le «message» que les architectes ont voulu délivrer. Comme si la science ne pouvait pas progresser ailleurs que dans une espèce de vaste squatt auto-géré. Comme si l'homme n'avait jamais inventé la roue ni mis les pieds sur la lune avant que le *Learning Center* ne vienne «décloisonner» la recherche.

Ce discours sur l'absence de murs nous rends mûrs, surtout lorsqu'on apprend que ce temple du collectivisme intellectuel a coûté 110 millions de francs, dont un peu plus de la moitié payée par nos impôts: on n'ose imaginer le prix s'il avait fallu ajouter des cloisons intérieures!

LE RONCHON

<p>Séminaire 2010</p> <h2 style="margin: 0;">LIGUE VAUDOISE</h2> <p style="margin: 0;">BUFFET DE LA GARE DE LAUSANNE, SALLE DES VIGNERONS</p>	
<h1 style="margin: 0;">LE PAYSAN ET LE PAYS</h1>	
<p>MERCREDI 3 mars 2010 à 20h00</p> <p>Jean-Luc KISSLING, Secrétaire général de Prométerre</p> <p>L'agriculture, état des lieux</p> <p>Jean-Bernard Chevalley Agriculteur</p> <p>Pourquoi s'acharner?</p>	
<p>MERCREDI 10 mars 2010 à 20h00</p> <p>DÉBAT CONTRADICTOIRE</p> <p>Olivier DUC Agriculteur</p> <p>Willy CRETEGNY Vigneron</p> <p>Le libre-échange agricole, une nécessité</p> <p>Pas de développement durable sans protectionnisme!</p>	
<p>MERCREDI 17 mars 2010 à 20h00</p> <p>Willy GEHRIGER Directeur de FENACO</p> <p>L'Accord de libre-échange agricole (ALEA) une grave menace pour l'agriculture suisse</p> <p>Olivier DELACRÉTAZ Président de la Ligue vaudoise</p> <p>Le pays a besoin de paysans</p> <p>Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.</p> <p>www.ligue-vaudoise.ch</p>	